

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

CONSERVATOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DRAC DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX CONSERVATOIRES - ANNEE 2019

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

CONSERVATOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DRAC DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX CONSERVATOIRES - ANNEE 2019

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par courrier du 20 mars 2019, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a fait connaître la volonté du Ministère de la Culture et de la Communication, de valoriser les enseignements artistiques et notamment ceux dispensés dans les conservatoires pour les projets de l'année 2019.

Quatre axes majeurs conditionnent la subvention accordée par la DRAC au titre de l'année 2019 :

1. Mettre en œuvre une tarification sociale,
2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques,
3. Accompagner la diversification de l'offre artistique,
4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats.

Sur la base du dossier ci-joint, composé du bilan d'activité et financier de la saison 2018/2019, et du programme d'activité et financier de la saison 2019/2020, justifiant des actions menées sous sa responsabilité et dans le cadre de ses compétences, le Conservatoire Auguste Tolbecque sollicite donc le soutien du ministère de la culture.

Les crédits accordés seront inscrits en recettes au Budget 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la demande de subvention auprès de la DRAC, sur la base du cahier des charges décrit dans le courrier ci-joint,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter auprès des services de l'Etat les aides financières correspondantes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C49-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Pôle création et industries culturelles

Site de Poitiers

Affaire suivie par : Chantal De Romance

☎ 05.49.36.30.15

✉ chantal.de-romance@culture.gouv.fr

Poitiers, le

20 MARS 2019

Réf: CD/NC 193

Monsieur le Président,

Votre conservatoire à rayonnement régional a été soutenu par le Ministère de la culture – DRAC Nouvelle Aquitaine en 2018.

Par ce courrier, je souhaite vous confirmer le soutien du ministère de la culture en faveur des enseignements artistiques et particulièrement des conservatoires.

En replaçant ceux-ci au sein des politiques d'accompagnement de la jeunesse, en réaffirmant l'enseignement artistique comme une composante forte pour la vitalité des pratiques artistiques dans leur diversité, l'État s'est réengagé depuis 2016 aux côtés des collectivités dans une politique de soutien aux conservatoires.

Lieux de formation des citoyens, amateurs ou futurs professionnels, lieux de ressource et acteurs culturels, ces établissements jouent effectivement un rôle majeur sur le territoire national.

Si votre conservatoire intègre les priorités du ministère en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), et selon les axes définis en 2016 entre l'État et les collectivités au moment des concertations au conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), je puis vous assurer des possibilités de bénéficier à nouveau d'un accompagnement spécifique en 2019.

La mission d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) suppose une collaboration avec l'ensemble des structures éducatives (établissements scolaires, centres de loisirs, centres sociaux ou spécialisés...). Cette dimension concerne particulièrement les projets et les démarches collectifs en et hors temps scolaire, visant la mixité des publics, mais aussi le lien parents / enfants. Ainsi, les projets innovants en chant choral, parce qu'ils sont collectifs et visent une fédération des publics, seront prioritairement considérés, de même que les actions à destination des publics fragilisés ou habitant des territoires éloignés de toute offre culturelle.

Je souhaite rappeler que l'existence d'une tarification sociale conditionne impérativement l'accès au soutien financier de l'État. Les autres axes prioritaires demeurent :

- le renouvellement des pratiques pédagogiques
- la diversification de l'offre artistique,


- le développement des réseaux et des partenariats.
(CF PJ Cahier des charges)

En conséquence, je vous invite à m'adresser, **avant le 29 mars 2019**, délai de rigueur, un dossier de demande de soutien pour le programme d'actions couvrant l'année 2019, et présentant des projets répondant aux priorités décrites précédemment.

Votre demande doit inclure le bilan détaillé portant sur les axes du cahier des charges, et le bilan des projets EAC réalisés lors de l'année 2018. Le dossier peut être complété par tout document permettant d'appréhender le projet global du conservatoire, sa dynamique territoriale et ses spécificités. Le bilan doit être complété par les budgets réalisés pour chaque action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire générale adjointe – site de Poitiers



Florence THIBAudeau

Monsieur Jérôme BALOGE
Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais
140 rue des AQUARTS – CS 28770
79027 NIORT CEDEX

copie : directeur du conservatoire départemental

CAHIER DES CHARGES

Redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires

L'objectif est d'accompagner le changement de paradigme en cours au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en créant les conditions adaptées pour pérenniser les enseignements à visée professionnelle. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'acteur culturel à part entière sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial.

Dans cette perspective, un cahier des charges présidant au réengagement financier de l'État a été élaboré sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et les élus dans le cadre du CCTDC.

Les 4 axes présentés ci-dessous conditionnent donc l'attribution des aides de l'État aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement. Ces financements ne remettent cependant pas en question le classement.

1. Mettre en œuvre une tarification sociale
2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
3. Accompagner la diversification de l'offre artistique
4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats

Pour pouvoir prétendre à un financement :

- Chaque conservatoire doit **obligatoirement mettre en œuvre une tarification sociale** (ou en acter le principe pour 2017). Ce premier axe du réengagement financier de l'État constitue en effet une condition *sine qua non* à une plus grande ouverture et à une accessibilité au plus grand nombre.

- **Deux autres axes parmi les trois suivants** devront être développés au sein du projet d'établissement pour l'octroi d'un soutien financier : renouvellement des pratiques pédagogiques, diversification de l'offre artistique ou développement des réseaux et des partenariats.

1. Mettre en œuvre une tarification sociale / AXE OBLIGATOIRE

Le conservatoire doit, *a minima*, proposer une **tarification sociale considérant les revenus du foyer** (quotient familial ou taux d'effort).

Pour considérer cette condition préalable au financement comme remplie, la mise en œuvre de cette politique doit être **effective en 2016 ou être actée par la collectivité pour 2017 au plus tard**.

2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques / AXE AU CHOIX

Cet axe doit obligatoirement comprendre, *a minima*, des propositions expérimentales audacieuses et innovantes en matière de pédagogie de groupe et de pratiques collectives.

Objectifs et indicateurs principaux :

- Application de méthodes d'apprentissage faisant une grande place à l'oralité, à la pédagogie de groupe (enseignements dispensés à plusieurs élèves simultanément) et aux pratiques collectives (orchestres, chorales, troupes...) mais aussi à de nouveaux formats pour les enseignements transversaux comme la formation musicale ou l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.
- Développement des cycles d'éveil et d'initiation en théâtre, musique et danse qui s'appuient sur la pluridisciplinarité ainsi que la rencontre avec les œuvres.
- Mise en place de parcours d'apprentissage personnalisés permettant notamment de mieux prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap.
- Ouverture à la diversité des répertoires et des pratiques : projets transdisciplinaires, pratiques vocales pour les élèves de différentes spécialités, organisation d'un parcours du spectateur.
- Prise en compte de la place grandissante qu'accordent les jeunes au numérique et à l'Internet en termes de découverte, d'apprentissage et d'expérimentation.

3. Accompagner la diversification de l'offre artistique / AXE AU CHOIX

Cette diversification s'entend en termes de spécialités, de disciplines et de répertoires. Elle doit répondre aux pratiques des jeunes et favoriser l'ouverture des conservatoires à la diversité des cultures et des modes d'apprentissage. Elle doit, *a minima*, comprendre un élargissement de l'offre disciplinaire et préciser les conditions de sa mise en œuvre et les publics visés.

Objectifs et indicateurs principaux :

- Élargissement du champ des disciplines enseignées au sein des conservatoires afin de favoriser la diversité des publics : musiques et danses urbaines, musiques et danses traditionnelles, théâtre en langues régionales, musiques assistées par ordinateur (MAO), improvisation, arts du cirque et art dans l'espace public.
- Exploration des répertoires européens et extra-européens à travers leurs différentes traditions, esthétiques et techniques qui leur sont propres.
- Plus grande place faite aux écritures musicales, théâtrales et chorégraphiques contemporaines à destination de l'enfance et de la jeunesse.

4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats / AXE AU CHOIX

Il s'agit de favoriser le développement des projets en réseau entre les différents lieux d'enseignement artistique d'un même territoire et en partenariat avec les différents acteurs culturels et éducatifs. Cette politique doit *a minima* comprendre une proposition de partenariats entre lieux d'enseignement artistique et des acteurs culturels diversifiés (MJC, lieux labellisés, champ social).

Objectifs et indicateurs principaux :

- Favoriser les parcours des élèves à travers le développement de partenariats entre conservatoires ou autres lieux d'enseignement artistique spécialisé, permettant une diversité de l'offre artistique au regard des différents bassins de population sur un territoire intercommunal. Cela passe également par un encouragement et un accompagnement des pratiques collectives des amateurs en lien avec les acteurs culturels et artistiques du territoire (accueil de groupes extérieurs au conservatoire, projet impliquant à la fois des élèves du conservatoire et des amateurs issus du monde associatif).
- Mobiliser les conservatoires au premier chef dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle en complémentarité et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture (pour l'éducation socio-culturelle) et les différents acteurs impliqués dans les temps péri et extra scolaires
- Initiatives permettant de développer une offre d'enseignement dans les quartiers politique de la ville, les zones périphériques et les zones rurales délaissées notamment à travers la mise en place d'antennes et également pour les jeunes en situation de handicap (mobilisation dans le cadre des contrats de ville notamment).
- Positionner le conservatoire comme un lieu ressource et de conseil sur son territoire pour l'enseignement artistique et l'éducation artistique et culturelle.